



PREMIER MINISTRE

*Pôle Stratégie, Médias et
Communication*

Hôtel de Matignon, le 12 août 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de la "garantie jeunes" : les territoires sont choisis

Le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté au début de l'année par le Gouvernement comporte une mesure importante pour les jeunes : la création d'une "garantie jeunes" proposant aux moins de 25 ans en situation d'isolement et de grande précarité un accompagnement renforcé vers l'emploi et l'autonomie, avec une allocation d'un montant équivalent au revenu de solidarité active (RSA) pendant les périodes sans emploi ni formation.

Inscrite dans un contrat d'engagements réciproques entre le jeune et la mission locale, la "garantie jeunes" veut apporter une réponse à la situation particulièrement difficile des jeunes isolés et sans ressources, non couverts par le RSA, qui ont besoin d'être aidés et accompagnés pour s'insérer dans la vie professionnelle.

Une démarche de phase pilote dans des territoires va précéder la généralisation de cette mesure nouvelle. Un groupe de travail piloté par Emmanuelle Wargon (Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle) et Marc Gurgand (CNRS) et réunissant des jeunes, des chercheurs, des représentants de l'Etat, des collectivités, des missions locales, de Pôle Emploi, des entreprises, des organismes de formation et des associations, a remis des propositions en mai dernier.

Sur cette base un "appel à projet" a permis aux territoires souhaitant participer à cette phase pilote de présenter leur proposition au mois de juillet.
35 projets ont été reçus.

Après examen par les ministères concernés, 10 territoires ont été retenus pour une première vague de test, qui débutera cet automne, et pourra concerner jusqu'à 10 000 jeunes. Elle concernera des territoires urbains mais aussi des territoires ruraux. Les Conseils Généraux et villes impliqués dans ces expérimentations appartiennent à toutes les sensibilités politiques.

Dix autres territoires ont été retenus pour une deuxième vague de déploiement en 2014, qui pourrait concerner alors au total jusqu'à 30 000 jeunes.

Une évaluation sera réalisée en vue de sa généralisation progressive sur tout le territoire, qui concernera 100 000 jeunes par an en rythme de croisière.

Le Premier ministre se félicite du succès rencontré par cet appel à projet, preuve que la "garantie jeunes" répond à un besoin urgent. Cette démarche partenariale et territoriale est la meilleure pour apporter les réponses les plus pertinentes et efficaces à ces jeunes qui ont besoin de nous. Les services de l'Etat s'impliqueront pleinement pour le succès de ce nouveau dispositif.

Projets retenus pour la première vague (automne 2013) :

- les Bouches du Rhône (Marseille)
- la Réunion
- la Seine St Denis (Est ensemble)
- le Vaucluse
- le Lot-et-Garonne
- l'Allier associé au Puy-de-Dôme
- le Finistère
- l'Eure
- l'Aude
- les Vosges

Projets retenus pour la deuxième vague (2014) :

- l'Essonne
- la Seine-Maritime
- le Pas-de-Calais
- la Dordogne
- l'Ille-et-Vilaine
- la Savoie
- l'Oise
- l'Aisne
- l'Isère
- la Creuse

Contacts : 01 42 75 50 78/79 - 01 42 75 80 15
smc@pm.gouv.fr